



Multiplication des escroqueries «allo» : attention aux numéros prétendument fiables !

10 juin 2025 | Beatrice Kübli

Un numéro inconnu s'affiche sur l'écran de votre téléphone. Vous voyez un 079, et vous vous dites qu'il s'agit d'un numéro de Swisscom. Et pourtant... Peut-on vraiment faire confiance à certains numéros ? Non, parce qu'en soi, un préfixe ne prouve rien ! Il existe plusieurs manières de falsifier des numéros.

Le temps où un préfixe téléphonique permettait de définir clairement de quel pays et de quelle région venait un appel est révolu. Avec l'évolution galopante du numérique, il est devenu impossible de se fier aux premiers chiffres d'un numéro appelant. Des escrocs parviennent à enregistrer des numéros sous de faux noms ou à usurper des numéros, un stratagème technique nommé *spoofing*. Ils réussissent même à associer un compte TWINT ou WhatsApp à un numéro contrefait commençant par un préfixe suisse connu.

Faux enregistrements

Les numéros appelants sont intentionnellement enregistrés sous des noms de personnes ou d'entreprises réelles mais étrangères, voire totalement inexistantes. Ces numéros servent à des attaques criminelles. Ils sont utilisés pour créer des comptes bancaires ou des comptes TWINT, ou pour s'enregistrer sur des réseaux sociaux tels que WhatsApp, Signal, Telegram ou Viber. L'escroc entre ainsi en contact avec sa proie potentielle en se faisant passer pour une personne domiciliée en Suisse, alors qu'en général, il se trouve à l'autre bout du monde en dépit de son pseudo-numéro suisse. En utilisant des numéros de téléphone ou des adresses électroniques contenant un prénom et un nom ayant toutes les apparences de numéros ou d'adresses suisses, les criminels rassurent leur victime. La personne visée, mise en confiance par son interlocutrice ou son interlocuteur, déclenche des paiements en ligne et va parfois jusqu'à lui livrer des données bancaires confidentielles. Les escrocs ont alors toutes les cartes en main pour vider des comptes bancaires. Il arrive même que ces comptes soient utilisés pour blanchir de l'argent. Une motion en vue **d'empêcher l'utilisation abusive de numéros de téléphone suisses** est en cours d'examen au Parlement.

Spoofing

Le spoofing consiste à simuler une identité électronique ou téléphonique. L'arnaqueur fait délibérément apparaître un faux numéro sur l'écran de sa proie. Même si ce subterfuge peut être utilisé légalement, par exemple pour des appels téléphoniques passés depuis un téléphone portable privé pour le compte d'une entreprise, il est souvent exploité par des criminels qui veulent donner des apparences fiables à leurs appels en faisant croire que le numéro est celui d'une entreprise connue, d'une autorité ou même d'un ami. C'est une technique qui sert à voler des données personnelles, à tromper la proie ou à exercer des pressions. Le numéro qui s'affiche étant truqué, il est difficile de remonter jusqu'à son auteur. Le Parlement examine également une motion pour des **mesures de protection contre les appels publicitaires masqués**.

Recommandations

- À chaque contact téléphonique, évaluez la plausibilité du scénario : l'histoire que vous raconte la personne à l'autre bout du fil tient-elle debout ?
- Ne faites jamais confiance à une méthode de paiement que vous ne connaissez pas et dont vous ne maîtrisez pas exactement toutes les étapes.
- Les indications fournies pour le paiement vous semblent-elles vraisemblables ? (Souvent, en cas de délit, le numéro WhatsApp et le numéro utilisé pour le paiement TWINT ne sont pas identiques.)
- Ne divulguez aucune donnée sensible. Ni une banque, ni la police ne vous demanderont jamais vos codes (cartes de crédit, TWINT, e-banking).
- En cas de doute, raccrochez, recherchez le numéro officiel de la personne ou de l'institution (membre de votre famille, conseiller bancaire, police...), et appelez.
- Activez le filtre d'appels auprès de votre fournisseur de téléphonie.
- Bloquez les numéros suspects.

La Prévention Suisse de la Criminalité (PSC) est un service intercantonal spécialisé dans les domaines de la prévention de la criminalité et de la promotion de la sûreté. Elle est attachée à la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP). La PSC a pour tâches de consolider la collaboration policière intercantonale dans le domaine de la prévention de la criminalité et d'avertir la population et de lui expliquer les phénomènes qui se rapportent à la criminalité et quels sont les moyens de s'en prémunir et de trouver de l'aide.